

VAE Responsable des systèmes qualité hygiène sécurité environnement

Les composantes du titre à finalité professionnelle :

- **Qualité** : Expérience dans le pilotage de la mise en place et/ou du suivi de la norme ISO 9001 ou autre référentiel qualité, rédaction de procédures, actions préventives, correctives, création et suivi d'indicateurs, questionnaire de satisfaction clients...
- **Hygiène Sécurité** : Connaissance de l'application du référentiel MASE, ISO 45001, utilisation des méthodes HACCP, AMDEC, analyse des risques, mise en place de plan de prévention.
- **Environnement** : Norme ISO 14001, connaître la gestion de l'air, eau, déchets, savoir mettre en place une veille réglementaire.
- **Audit** : Avoir réalisé des audits internes ou un dossier d'auto-évaluation compte qualité pour un établissement de santé (en vue de la certification HAS)
- **Management de projet QHSE** : avoir rédigé des dossiers, préparé, conduit et animé des réunions, savoir gérer les conflits, formé des salariés à une norme ou à la résolution d'une problématique appliquée à l'un des domaines de la certification, avoir préparé et budgétisé un projet.

La procédure Sully de VAE :

1. **Dépôt de la demande de recevabilité** (pièces justificatives liées aux informations indiquées dans le formulaire), à formaliser par un courrier électronique, complétée par une lettre de motivation et un CV détaillé ; cet ensemble composant le « Livret 1 ».
2. **Vérification de la conformité** du dossier et de la durée d'expérience minimum requise (selon la réglementation en vigueur 1 an à ce jour), demande de compléments le cas échéant.
3. **Enregistrement** de la date de réception du dossier conforme
4. **Examen** par le Chef de projet de Sully Formation
5. **Réponse de la décision de recevabilité**, dans le respect du délai de réponse (selon la réglementation en vigueur – 2 mois à ce jour), par mail.
6. **Dans le même mail, transmission du « livret 2 »** devant comprendre tout justificatif complémentaire des compétences professionnelles
7. **Examen, par le comité de pilotage, du livret 2**, et formalisation d'une préconisation
8. **Présentation du dossier aux membres du jury** par un membre du comité pédagogique
9. **Convocation du candidat**
10. **Entretien de présentation** des éléments d'expérience, devant le jury
11. **Décision de délivrance** partielle ou totale de la certification, ou refus de la demande Information par mail, avec, le cas échéant, proposition d'un parcours personnalisé complémentaire, permettant une préparation (complémentaire) à la certification
12. **Remise du titre à finalité professionnelle ou du/des blocs de compétences obtenu(s)**, le cas échéant